



DEPARTEMENT DU
PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE LENS
CANTON DE CARVIN

VILLE DE LIBERCOURT
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS ET DES DECISIONS

DELIBERATION N° 2022/96

OBJET : EXTENSION DU DISPOSITIF DE VIDEOPROTECTION URBAINE (VPU)

L'an deux mille vingt-deux le premier du mois de Décembre à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Daniel MACIEJASZ, Maire, à la salle Simone de Beauvoir, en suite d'une convocation du 25 Novembre 2022, affichée à la porte principale de la Mairie.

Etaient présents :

Daniel MACIEJASZ - Alain COTTIGNIES - Karima BOURAHLI – Patrick HELLER – Emilie BOSSEMAN – Christian CONDETTE - Monique CAULIER – Lydie RUSINEK – Jean-Marie DERUELLE – Daniel KANIA - Maria DOS REIS - André RUCHOT – Véronique MORTKA – Rachid DERROUCHE – Vincent VANDEN TORREN – Corinne DUTEMPLE – Nicolas COUSSEMENT – Valérie INVERSIN – Mélissa DEMERVAL – Pauline DETOURNAY – Mathilde BETRAMS – Alexis LEGRAND – Sébastien HOGUET

Etaient excusés :

Monsieur Olivier SOLON qui a donné procuration à Monsieur Daniel MACIEJASZ
Madame Françoise LAGACHE qui a donné procuration à Madame Monique CAULIER
Madame Anne-Sophie OSINSKI qui a donné procuration à Madame Lydie RUSINEK
Madame Alice MOCHEZ-HUYS qui a donné procuration à Madame Mathilde BETRAMS
Madame Aïcha BOULOUIZ-LEMBA qui a donné procuration à Madame Emilie BOSSEMAN

Était absent :

Monsieur Bruno DESRUMAUX

Madame Véronique MORTKA qui est arrivée à 19h07 a donné procuration à Monsieur Alain COTTIGNIES pour le vote des délibérations n° 2022/78 à 2022/85

Monsieur Alexis LEGRAND qui est arrivé à 18h37 n'a pas participé au vote des délibérations n°2022/78 à 2022/79

Monsieur Alain COTTIGNIES est élu secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Dans le cadre de sa politique en faveur des risques, de la protection et sécurisation des biens et des personnes et de la salubrité de la voie publique, monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune souhaiterait étendre son système de vidéoprotection sur son territoire pour lutter contre certaines formes de délinquance et sécuriser les lieux exposés à ces phénomènes.

Monsieur le Maire rappelle que 26 sites bâtimentaires sont déjà dotés d'un système de télésurveillance et qu'un système de vidéo-surveillance a été installé aux abords de 12 sites :

- Centre multi-accueil « Ilôt Câlin »
- Groupe scolaire André Pantigny (maternelle et primaire)
- Complexe sportif Léo Lagrange (stade Duchaussoy)
- Salle de l'Emolière
- Salle Claude MEURANT et ESCALE
- Centre Administratif (ancien restaurant scolaire du centre-ville, ateliers culturels, police municipale et maison de la parentalité)
- Ecole Marie et Pierre Curie et école Joliot Curie
- Ecole Jaurès élémentaire et Jaurès maternelle

La municipalité souhaiterait ainsi étendre la vidéoprotection des espaces publics sur d'autres sites :

- Entrées et sorties de ville
- Nouvelles implantations stratégiques
- Nouvelles implantations sur les infrastructures municipales

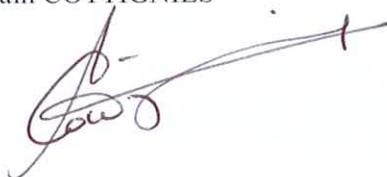
Le conseil municipal,

Après avis favorable de la commission « Prévention – Médiation – Sécurité – Renouvellement Urbain – Travaux – Gestion du Patrimoine – Urbanisme – Cadre de vie et Développement Durable » et avis favorable de la commission « Finances - Ressources Humaines – Jumelage » qui se sont réunies respectivement les 7 Novembre 2022 et 21 Novembre 2022, après avoir pris connaissance de la note de synthèse remise avec l'ordre du jour et après en avoir délibéré, à **l'unanimité**, soit **26** voix, décide (absentions de Mme Mathilde BETRAMS et Mr Alexis LEGRAND) :

- 1) d'approuver le principe de l'extension du système de vidéoprotection urbaine sur la commune de Libercourt
- 2) de solliciter les subventions correspondantes
- 3) d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois dès transmission au représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Mr Alain COTTIGNIES



Pour extrait certifié conforme,
LIBERCOURT, le - 8 DEC. 2022

Le Maire,
Danie MACIEJASZ



